

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 06 avril 2017

Conseillers en exercice :	33
présents :	31
pouvoirs :	2
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

***Aujourd'hui jeudi 06 avril 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 mars 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Emilie RICHAUD – M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**MARCHE V17010 - ENTRETIEN DES COUVERTURES ET DES TOITURES  
TERRASSES POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX 2017.46**

Monsieur le Rapporteur soumet pour attribution au Conseil Municipal l'accord-cadre de travaux portant sur l'entretien des couvertures et des toitures terrasses pour les bâtiments communaux.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire avec émissions de bons de commande.

Le présent accord-cadre est composé de deux lots :

- Lot 1 : Maintenance des charpentes, couvertures et zinguerie – 17 000 € HT maximum /an
- Lot 2 : Maintenance des toitures terrasses – 8 500 € HT maximum /an.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

La durée de l'accord-cadre est d'1an, reconductible expressément 3 fois pour la même période.

**2017.46**  
**nomenclature : 1.1**

Le marché est passé à prix unitaires. [Les prix sont révisables.](#)

Cette consultation, lancée dans le cadre d'une procédure adaptée, a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence dans la Charente-Libre et Sud-Ouest, le 20 janvier 2017.

Le dossier de consultation et la publicité furent déposés sur le site AWS permettant le téléchargement du dossier mais également le dépôt des offres dématérialisées.

La date limite de remise des offres a été fixée au 1<sup>er</sup> mars 2017 à 12h00.

8 entreprises ont remis leur offre, dans les délais : SOPREMA ENTREPRISES ; ECOTOIT ; SMITH ; SMAC ; BLAZEK ; DME ; ETANCHEITE DU SUD-OUEST ; COUVERTURE FRANCAISE.

L'ouverture des plis a été effectuée le 06 mars 2017.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par les services techniques, la Commission MAPA, lors de sa réunion du 28 mars 2017, a émis un avis favorable sur l'attribution de l'accord-cadre aux entreprises suivantes :

- BLAZEK – 25 rue Pascal – 16100 COGNAC – lot 1
- DME – ZE Les Fougerousses 2 – 16430 BALZAC – lot 2

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**ATTRIBUE le marché aux entreprises :**

- **BLAZEK – 25 rue Pascal – 16100 COGNAC – lot 1**
- **DME – 16430 BALZAC – lot 2**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et toutes modifications à intervenir au cours de son exécution (art. 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS